

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 2 (2002)

Artikel: Qui va s'occuper de mon enfant? : Accueil extra-familial des enfants : un bilan avec un éclairage particulier sur le canton de Berne
Autor: Ruf, Barbara
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-352198>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qui va s'occuper de mon enfant?

Accueil extra-familial des enfants: un bilan avec un éclairage particulier sur le canton de Berne

Barbara Ruf,

Bureau de l'égalité du canton de Berne

Le tour de force plutôt que l'équilibre harmonieux

Les femmes sont nombreuses, et les hommes le sont de plus en plus, à revendiquer l'équilibre entre une vie de couple réussie, une relation parents-enfants épanouie et une activité professionnelle gratifiante. Mais, pour ce faire, il n'existe pas de recette miracle et concilier famille et profession tient souvent du tour de force - un constat que les mères surtout font chaque jour.

A quoi s'ajoute le fait qu'en Suisse en particulier, les parents n'ont pas la tâche facile: l'offre de structures d'accueil ne couvre pas les besoins, les mères qui exercent une activité professionnelle doivent aujourd'hui encore, dans bien des cas, se justifier, les postes à temps partiel qualifiés font défaut. Alors même que l'évolution de la société est telle aujourd'hui que pour les femmes, il est normal de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Changement d'un côté, stagnation de l'autre

Dans les années 90, seules 40 pour cent des femmes mettent un terme à leur activité professionnelle après la naissance de leur premier enfant. Pour les autres, cet événement n'est pas un motif de se retirer de la vie active, quoique nombre d'entre elles

réduisent leur taux d'occupation. Concilier vie familiale et vie professionnelle? Le phénomène n'est pas nouveau. Les ouvrières et les paysannes jonglent depuis toujours entre les deux. Ce qui a changé en revanche, c'est qu'une couche de plus en plus large de la population féminine veut concilier famille et profession, et pour des motifs qui sont aussi autres que financiers. Tout simplement par exemple parce que les femmes ont envie de travailler, ce qui n'a rien d'étonnant quand on sait que leur niveau de formation ne cesse de progresser. Dans ces conditions, pourquoi devraient-elles renoncer à mettre leurs aptitudes professionnelles en pratique, alors que leurs partenaires ne le font pas?

Cette évolution de la biographie féminine n'a toutefois pas de corollaire masculin: les hommes ne se sont pas investis dans les tâches domestiques et familiales dans la même proportion que les femmes ont pénétré le marché du travail. Ces dix dernières années, la participation des hommes aux travaux du ménage n'a augmenté en moyenne que de huit minutes par jour. L'homme continue dans la plupart des cas de travailler à plein temps, même si sa partenaire occupe un poste à temps partiel ou à temps plein. Un changement semble toutefois se profiler. Ces derniers temps, les hommes, les jeunes surtout, sont de plus en plus nombreux à manifester le souhait de réduire leur activité

professionnelle pour vivre plus activement leur paternité. Une volonté relayée par les médias qui diffusent une nouvelle image des pères. Quant à savoir si cette évolution va se poursuivre et si les pères modifieront leur attitude au travail au profit de leur famille, l'avenir nous le dira.

Structures d'accueil: des possibilités nombreuses mais des places limitées

Quelle est la bonne méthode pour assurer la prise en charge des enfants? La prise en charge au sein de la famille doit-elle être assurée par la mère, le père ou les deux ensemble? S'il faut faire garder l'enfant, faut-il recourir à des proches, des connaissances ou des parents de jour? Ou bien est-ce une chance pour l'enfant que d'être placé à la crèche? L'opinion des parents à ce sujet est très variée.

La décision est prise le plus souvent en fonction des affinités personnelles et de l'offre disponible sur place. L'idéal serait de disposer d'une large palette de solutions de qualité, tenant compte de la diversité des familles et des situations professionnelles des parents.

Mais qui dit large palette ne dit pas nécessairement nombre de places illimité. Dans l'enquête suisse sur la famille 1994/1995, l'Office fédéral de la statistique relève que 43,2 pour cent des familles suisses dans lesquelles la mère exerce une activité

rémunérée font garder leurs enfants par des tiers: les grands-parents (18,2%), des proches (4,4%), des amis ou des voisins (6,2%). Dans un quart des cas seulement, les familles recourent aux institutions: mère ou famille de jour (6,1%), crèche ou garderie (4,4%). La part des enfants qui ne sont pas pris en charge hors de la sphère familiale est donc très importante. Les lacunes sont particulièrement criantes s'agissant de la prise en charge des jeunes enfants.

Dans bien des cas, les parents connaissent mal l'offre existante. Brochures récapitulatives et prospectus d'information ne sont pas légion. Pour nombre de parents, bien éduquer les enfants, cela veut dire disponibilité totale de la mère. Ils négligent ce faisant les facteurs tels que la capacité d'aimer, le potentiel de stimulation, la cohérence du comportement éducatif et la tolérance.

Psychologiquement, les mères seraient sans aucun doute soulagées de savoir que leur propre bien-être - qu'elles exercent ou non une activité professionnelle - est un élément déterminant dans l'éducation des enfants. Une affirmation qui, bien entendu, vaut aussi pour les pères. La diffusion de l'information contribuerait également à contrer les préjugés contre les crèches. Il est aujourd'hui prouvé que si la crèche est de qualité, elle influe très positivement sur la socialisation de l'enfant qui peut ainsi jouer dans un environnement adapté à ses besoins, apprendre et nouer des relations sociales.

Ce qui est très important compte tenu du fait que les familles comptent de moins en moins d'enfants!

La situation dans le canton de Berne

La nouvelle loi sur l'aide sociale prévoit la mise en place des structures

nécessaires pour l'accueil de la petite enfance, telles que crèches, garderies, écoles de jour, etc., des prestations qui doivent être fournies par le canton et plus particulièrement par les communes. L'offre effective et les lacunes n'ont à ce jour jamais été recensées.

Ce qui est certain par contre, c'est qu'en ville de Berne, les listes d'attente des crèches sont si longues qu'il faut réserver une place avant même la naissance de l'enfant. Le Conseil exécutif a déclaré que « les fondements et les principes mêmes de la mise sur pied des prestations devront être clarifiés (puis donner naissance à des stratégies globales avant de pouvoir assurer une offre conforme aux besoins » (cf. motion Hess-Güdel du 5.6.2000).

L'offre est certes limitée, mais ces dernières années, de nouvelles formes de coopération sont apparues. La municipalité de Berne a par exemple pris l'initiative, avec le concours de la société PricewaterhouseCoopers, de développer les structures d'accueil en ville et dans la région de Berne. La ville recherche la coopération avec l'économie.

Plusieurs entreprises, grandes et moyennes, ont d'ores et déjà promis de participer à la constitution de l'organisme responsable des futures structures. Le canton de Berne n'est pas en reste: une association « Places de crèche du canton de Berne » s'est constituée et a acheté quelques places dans plusieurs crèches privées qu'elle propose au personnel de l'administration cantonale; le canton prend à sa charge la différence entre le coût total des places et les contributions versées par les parents (contributions échelonnées en fonction de leur revenu). L'Université et l'Hôpital de l'île, autres institutions cantonales, ont leur propre crèche.

Il reste encore beaucoup à faire – Retroussons nos manches!

Le débat sur les structures d'accueil de la petite enfance a été relancé pendant la phase de haute conjoncture. Jamais encore, le consensus n'a été aussi large sur la nécessité des structures d'accueil. Les arguments fusent, tous azimuts: la pédagogie, l'égalité, l'économie, tout est bon pour justifier le développement de l'offre.

Toutefois, malgré cette belle unanimité, les structures peinent à se multiplier et les différents acteurs, économie, communes, cantons, particuliers, persistent à se renvoyer la balle. L'adoption de l'initiative parlementaire Fehr, qui prévoit un financement fédéral de quelque 100 millions de francs par an pendant les dix prochaines années, permet d'espérer que les déclarations d'intention seront traduites prochainement en faits.

Si l'on veut que l'offre réponde à la demande, de nouvelles formes de coopération vont devoir être recherchées entre les différents partenaires. Par ailleurs, l'offre aussi bonne qu'elle soit, restera inutile si les parents ne sont pas informés. C'est à l'administration de proximité qu'il appartiendra de faire ce travail d'information pour que les parents puissent chercher et trouver plus facilement la formule qui leur convient.

Au Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme, nous continuerons de nous investir pour que les parents du canton de Berne soient de plus en plus nombreux à pouvoir concilier famille et profession, sans devoir réaliser de véritables tours de force.